

POBL VREIZ⁽¹⁾

va paraître

Dans le n° 56 du « Peuple Breton » (juillet 1968), nous répondions à la question « Pourquoi y a-t-il si peu de breton dans les colonnes du P.B. » par notre volonté de ne pas abaisser la langue bretonne en lui réservant son coin dans l'édition en langue française.

Nous affirmions notre volonté de publier une édition en langue bretonne.

Aujourd'hui nous tenons cette promesse.

Après la décision prise à l'unanimité (eh ! oui, n'en déplaise à nos détracteurs) par le congrès de Guidel II,

Le PREMIER NUMERO de POBL VREIZH VA PARAITRE en FÉVRIER

« POBL VREIZ » est le journal de l'Union Démocratique Bretonne ; il exprime en breton le combat pour le socialisme. Edition en langue bretonne du « Peuple Breton », nous tenons beaucoup à la règle de l'égalité : les articles en langue bretonne ne doivent pas être cantonnés aux sujets secondaires ; c'est pourquoi « POBL VREIZH » comprendra, au début, les deux « papiers » les plus importants : l'Editorial et le Problème breton de Brest à Nantes.

Abonnés, lecteurs, certains d'entre vous ont déjà manifesté leur intérêt à l'annonce de la décision du Congrès. ABONNEZ-VOUS dès maintenant à

« POBL VREIZ » pour recevoir le n° 1 (février 1970) (le n° 1 du « Peuple Breton » est aujourd'hui introuvable...).

ATTENTION, la trésorerie de « POBL VREIZ » est indépendante de celle du « Peuple Breton ».

(1) Comme on le remarquera, nous employons alternativement les deux orthographe pour écrire le titre. Nous nous expliquerons dans le premier numéro sur le non-choix.

Pour vous abonner, découpez le bulletin ci-dessous et adressez-le avec le règlement

FORMULAIRE D'ABONNEMENT A RETOURNER A « POBL VREIZ », BOITE POSTALE 713.35 RENNES

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

SOUSCRIT UN ABONNEMENT ORDINAIRE 5 F *

DE SOUTIEN : A partir de 15 F *

CI-JOINT LE REGLEMENT PAR Chèque postal * Mandat-lettre * Chèque bancaire *

* Rayer la mention inutile.

ATTENTION ! Provisoirement, les chèques doivent être libellés sous l'intitulé suivant :

J.-Y. VEILLARD, C.C.P. 2207-95 (Rennes).

(Ne faire mention de Pobl Vreiz que dans la partie réservée à la correspondance).